



Compte rendu de l'audience SNES-SNEP-FSU avec Mme Le recteur le vendredi 14 décembre

La section académique de Lille du SNES FSU avait souhaité depuis plusieurs semaines être reçue au rectorat pour aborder des questions d'ordre général liées notamment à la réforme du lycée mais aussi le cas d'établissements pour lesquels les personnels nous avaient sollicités.

Mme Valérie Cabuil, rectrice nous a reçus, accompagnée de ses secrétaires généraux-adjoints et en l'absence de M. Martiny, secrétaire général. Etaient donc présents Mme V. Pinset, M. P.E. Pierre, M. J. Colson (DRH), M. S. Vautherot. Etaient présent également le directeur de cabinet, M. Teirlynck et une représentante du SAIO.

Différents points ont été abordés :

1) Réforme du lycée

→ Carte des spécialités : des modifications ont été faites après le CTA, les organisations syndicales n'en n'ont pas été destinataires, les chefs d'établissements ont eu des notifications officielles et la carte des spécialités va être mise en ligne très prochainement (lundi 17 décembre). Nous avons souhaité connaître également la carte des spécialités ouvertes dans le privé. Mme Le recteur nous a assuré qu'il n'y avait pas souhait de la part du Rectorat d'en faire la publicité, que l'immense majorité des spécialités artistiques par exemple étaient ouvertes dans le public, que le Rectorat avait bâti sa carte sur l'existant (option lourdes, moyens humains) en essayant d'ouvrir toutes les possibilités dans le public au niveau des bassins et qu'à leurs yeux il n'y avait pas d'enjeu sur cette question entre privé /public, la carte du public étant 10 fois plus développée. Les établissements publics ont été mis en réseau avec une recherche de cohérence.

Sur la question de seuils d'ouverture ou de quotas minimum, il n'y en a pas. Ce sont les établissements qui dans le cadre de leur autonomie feront le choix d'ouvrir ou pas en fonction, bien entendu, des choix opérés sur la répartition des moyens entre groupes à effectifs réduits, options, accompagnement personnalisé et spécialités. Il y aura au besoin des ajustements en termes de moyens pour aider notamment les établissements à taille plus réduite à pouvoir assurer une offre et des combinaisons de spécialités correctes.

La carte des spécialités est susceptible d'évoluer avec une volonté de souplesse sur les années à venir.

→Financement pour les spécialités, les options et les sections euros, choix des familles ?

Le prochain CTA abordera une modification du modèle d'allocation des moyens : l'allocation se fait toujours au nombre d'élèves en tenant compte du H/E ; il y aura en plus une allocation complémentaire aux lycées en prenant en compte les difficultés sociales et la structure (on donnera un plus pour corriger l'effet taille, les petits établissements seront aidés davantage). Ce volume d'heures viendra en plus de la marge d'autonomie fixée dans les textes.

La marge d'autonomie servira, dans le cadre des choix de l'établissement, à financer options, spécialités, effectifs réduits, et accompagnement personnalisé. Il n'y aura pas de dotation spécifique pour les 54H d'orientation, il s'agit d'heures élèves et pas d'heures profs : il peut s'agir de forums, de journées ou de semaines d'orientation, pas forcément d'heures dans l'emploi du temps.

Sur le choix des spécialités, le souhait est de laisser un maximum de choix aux familles et d'éviter les parcours fléchés type triplètes. La carte des spécialités autorisées par le rectorat n'est pas impérative. Des groupes pourront ne pas s'ouvrir si pas assez d'effectifs et si l'établissement souhaite faire d'autres choix. Mme Le Recteur reconnaît que le nombre de spécialités viendra en concurrence avec les groupes à effectifs réduits et que les contraintes d'emploi du temps limitent les possibilités de choix. Mais elle privilégie la « liberté » laissée aux familles.

Le rectorat régulera là où « ça ne se passe pas bien ». Le mot d'ordre a été « apaisement » ...

Nous avons longuement insisté sur les attendus du supérieur qui n'étaient pas connus et le poids de Parcoursup. Sur la contradiction entre liberté affichée dans le choix et les attendus du Supérieur qui risquent d'être déterminants.

Ce qui aux yeux du rectorat doit déterminer les choix des élèves doit être avant tout un travail d'orientation ; Mme le Recteur compte sur la sagesse des équipes pour conseiller les élèves dans le choix des spécialités.

Mme Le Recteur sait toute la difficulté à influencer sur les pratiques du supérieur mais elle souhaite les inciter à livrer et à préciser leurs attendus. Nous avons bien évidemment expliqué toute la difficulté pour des élèves à faire des choix dès la fin de seconde.

Le Rectorat reconnaît que le tropisme vers les spécialités scientifiques sera maintenu.

Nous avons expliqué que les CE se basent sur les anciens flux de L, S et ES pour commencer à imaginer leur nombre de groupes ce qui est contradictoire avec l'idée de casser la hiérarchie entre les enseignements.

Pour le Recteur, on aura peut-être une diversité de propositions entre choix totalement libres, parcours contraints mais ce n'est pas forcément négatif : « chaque établissement a sa personnalité », le rectorat est là pour réguler quand ça ne se passe pas bien, il faut l'alerter au besoin. Mais la rectrice admet la complexité des emplois du temps à construire.

Sur le choix des spécialités, le Rectorat s'est basé sur l'existant mais si des surprises se produisaient dans les comportements de choix des élèves, il y aurait adaptation et rallonge budgétaire.

En termes de calendrier : le CTA aura lieu le 15 janvier, les établissements se verront notifier leur dotation le soir même. Il faudra un retour des TRMD pour le 26 février au plus, le mardi à l'issue des vacances d'hiver. Cela va supposer de faire des hypothèses sur le choix des spécialités par les élèves. Surtout, cela impose une phase de dialogue avec les CE ; les marges d'ajustement en termes de dotations seront donc plus importantes que l'année précédente.

Sur la question des P1, nous avons demandé à en disposer : le Rectorat explique qu'il s'agit d'un outil de dialogue provisoire et que la P2 (effectif retenu) sera établi après le 21 décembre. Il refuse donc de nous les donner. Il y a en ce moment une phase de dialogue avec les CE sur ces effectifs. Nous avons soulevé le cas de Lens Condorcet qui, de manière récurrente depuis plusieurs années, voit une minoration de ses effectifs. M. Pierre confirme que pour cet établissement il y a eu un retour du chef d'établissement et que la situation est étudiée. Promesse a été faite d'être attentif à cette situation. Mais nous avons également souligné que des inquiétudes étaient fortes dans d'autres établissements comme Paul Duez Cambrai avec 20 élèves de moins en 2de.

- Que deviennent les sections euros, les sections internationales, les abibac, les bachibacs, les ESA ?

Ces dispositifs perdurent a priori sur le même mode de fonctionnement qu'actuellement mais le Rectorat est en attente d'arrêtés sur toutes ces sections ; tout cela doit être pris comme auparavant sur la marge d'autonomie...incertitude sur des horaires fléchés à cette heure.

- le calendrier de la formation à la spécialité NSI : le calendrier n'est pas encore arrêté. Le Rectorat y travaille avec l'Université de Lille. La formation se fera en présentiel et en distanciel pour le DU. Tous les enseignants peuvent candidater. Mme Le recteur précise que quand la spécialité NSI a été ouverte, c'est qu'il y avait sur place des ressources locales, ou par exemple déjà l'enseignement d'exploration ICN.

2) Résultats de l'enquête sur les dysfonctionnements à la session du baccalauréat sur Maubeuge et Valenciennes ; quelles consignes pour le bac 2019 ?

Nous avons souhaité que les dysfonctionnements de la session de juin dernier ne se reproduisent pas et qu'on en tire des enseignements.

Ce souhait est partagé par la rectrice qui souhaite mettre en place une vraie « démarche qualité » à tous les niveaux et toutes les étapes de l'organisation des examens. Elle laisse alors M. Vautherot détailler les mesures issues d'une analyse de toutes les phases, et de toute la chaîne de décisions :

- Réunion désormais avant la session d'examen des chefs de centre ; les consignes l'an dernier avaient été envoyées par mail, cela n'a pas suffi. Il faut donc retravailler la communication à destination de tous les acteurs qui font passer l'examen, il s'avère que « les circulaires ne sont pas lues ».
- Mise en place de « cellules de crise » en interne du DEC et au niveau du rectorat pour être en capacité de réagir immédiatement à tout incident ; formalisation à l'écrit de tous les contacts et échanges afin de garder une traçabilité des consignes données.
- Implication beaucoup plus active du corps d'inspection. Nous avons évoqué les questions d'harmonisation des notes très différentes selon les spécialités et les séries. Le fait qu'en STI2D des notes soient modifiées sans forcément avoir l'avis des examinateurs, des correcteurs et que cela génère beaucoup d'incompréhension et parfois d'injustices.

Le Groupe de Travail « examens » du 18 janvier viendra compléter toute cette analyse.

La rectrice connaissait tout ce qui avait dysfonctionné, nous avons rappelé les soucis sur les calculatrices, le manque total d'information des jurys et précisé qu'il aurait mieux fallu faire repasser l'épreuve.

Nous avons aussi abordé les dangers pour l'avenir avec la multiplication des évaluations au local dans le cadre de la mise en place de la réforme du bac. Mme Le Recteur en est consciente et compte s'appuyer sur l'expérience des collègues de lycée professionnel... Bien évidemment nous avons opposé notre attachement à un examen national et anonyme.

En résumé, il y a une volonté d'un pilotage académique sur cette question beaucoup plus efficace et d'une plus grande implication des corps d'inspection.

3) Bilan parcours sup ?

Nous souhaitons obtenir un vrai bilan de parcoursup au niveau académique.

Pour Mme Le recteur ce bilan sera présenté dans le cadre du CAEN du supérieur le jeudi 24/01 : elle nous encourage à préparer les questions à cette occasion. Des groupes de travail entre Universités et IPR sur les attendus sont prévus avec un souhait d'harmonisation. Nous avons demandé des suivis de cohortes pour mieux comprendre la politique des établissements du supérieur.

Nous avons alerté sur l'urgence d'informer les familles tant les délais sont courts d'ici début février. Nous avons répété notre demande de passerelles possibles pour les élèves.

Parcoursup sera ouvert le 20 décembre, il y aura vérification des attendus des universités par le SAIO de l'académie.

4) Règlements intérieurs des EPLE

Nous souhaitons informer Mme le Recteur des cas plus nombreux que d'habitude de non validation des règlements intérieurs des établissements.

Mme Le Recteur précise que la cellule juridique du rectorat n'a pas changé. Elle demande un courrier précis sur les situations relevées par le contrôle des actes. Elle précise que pour elle il ne doit s'agir juste que d'une analyse juridique. Nous avons souhaité une clarification et que l'on prenne en compte la réalité du fonctionnement des établissements au quotidien.

5) PPCR

Nous avons alerté entre autres sur la question des collègues qui n'avaient pas pu avoir de rendez-vous de carrière en 2017-2018. Ils attendent les réponses aux questions posées au Groupe de Travail et sont inquiets des délais qui courent. Le SNEP-FSU interroge sur des chargés d'inspection qui devrait suivre des « dossiers disciplinaires ». Mme le Recteur convient que la formulation de la circulaire est ambiguë puisqu'il s'agit **des** disciplines pas de la discipline.

M. Colson – précise qu'un courrier a été envoyé normalement à tous les agents qui n'ont pas eu leur RDV de carrière en 2017-2018 comme prévu. Des actions de formation des évaluateurs primaires sont prévues sur les techniques d'entretien notamment. Lors du GT de ce vendredi 14 décembre au matin, les missions de coordonnateur de MLDS (mission décrochage) ont été précisées et la grille comportant les critères d'évaluation a été revue pour l'asseoir davantage sur la dimension pédagogique. Souhait de traiter à égale dignité les disciplines concernées et d'y inclure tout ce qui concerne « l'ingénierie de formation » : conseillers CFC, Greta...

6) Expérimentation de "cités éducatives"

Le SNES FSU souhaite connaître la liste des établissements retenus dans le cadre de cette expérimentation de "cités éducatives", en lien avec le Ministère de la Cohésion des Territoires. Qu'en est-il de la revalorisation de l'ISS REP+ pour 2019 et surtout 2020 ?

Cette liste n'est pas établie pour l'instant. Le dossier n'a pas encore été totalement instruit au ministère. Le Rectorat est comme nous en attente, il y aura des établissements retenus, sans doute des REP+ mais pas d'information à ce jour. La liste devrait être rapidement communiquée.

Pas d'information sur l'indemnité REP+ à cette heure.

7) Inscriptions CAPPEI

L'information concernant l'inscription à la formation pour la préparation de la certification CAPPEI a été adressée aux chefs d'établissements qui, apparemment, l'ont bien transférée aux collègues du second degré. Mais le document d'inscription ne concerne que les enseignants du premier degré, comment les enseignants du second degré doivent-ils procéder pour s'inscrire ?

- Par ailleurs, pour partir en formation les collègues doivent postuler sur des postes supports de stage, mais ils ne connaissent pas ces postes actuellement.

- Enfin, la volonté de l'administration est de former des collègues personnels ressources dans les établissements. Or, l'année passée les postes supports réservés étaient essentiellement des postes de coordinateurs ULIS en LP, les collègues doivent donc abandonner l'enseignement de leur discipline dans leur établissement, alors qu'ils souhaitent continuer à enseigner leur discipline, sur leur poste d'origine pour jouer véritablement le rôle de personnel ressource.

Le rectorat par la voix de M. Colson précise d'abord que la formation des personnes ressources est à dissocier des postes à occuper. Il est prévu au PAF une centaine de journées stagiaires. Certes le courrier a été diffusé à destination des personnels du 1er degré en lien avec des réunions d'information. Il y a cette année volonté du Rectorat de clarifier la procédure pour traiter les demandes de départ en formation CAPEI en lien avec le calendrier du mouvement, de façon à ce que les collègues puissent avoir tous les éléments pour postuler. Toutes les informations plus

précises vont se trouver sur le site ressource « espace école inclusive » qu'il faut consulter. Les titulaires du CAPPEI pourront postuler comme personnes ressources.

8) Fonction publique et Brexit

Le SNES FSU souhaitait alerter sur la situation des collègues certifiés et agrégés menacés par le Brexit. Une clarification semble avoir eu lieu par le vote d'un amendement au Parlement. Il reste les collègues qui ont fait le choix de demander la nationalité et à qui la Préfecture ne facilite pas la demande en demandant à ces professeurs diplômés de justifier de leur maîtrise du français par exemple.

Mme Le Recteur promet d'intervenir au cas par cas et demande de fournir une liste de collègues concernés.

Une réponse écrite est en cours. Mme Le Recteur nous assure qu'un accompagnement particulier du rectorat est mis en place, qu'une attention particulière est portée, qu'un membre du rectorat était présent au CA, que des promesses d'associer les personnels aux travaux en cours ont été faites et qu'il faudra qu'elles soient tenues.

Nous avons précisé qu'il s'agissait bien d'informer les élus seuls représentants mandatés par les personnels sans vouloir les contourner systématiquement

Mme Pinset précise qu'une première réponse sera de voir comment s'organisent les choses en janvier...

9) Situations d'établissements

→ Lycée J. Bart de Dunkerque : non-remplacement d'un membre du personnel de laboratoire, courrier des

collègues de SC Physiques à l'Inspection le 9/10/18.

Dans un contexte de moyens de suppléances très contraints, pour le Rectorat, il n'est pas possible de remplacer le personnel car situation pas prioritaire. La situation va être vérifiée, la Rectrice prend l'attache de l'inspection.

→ Lycée B. Pascal de Longuenesse

Il s'agissait de revenir sur une convention votée en CA qui prévoyait le prêt de calculatrices par la société Casio aux élèves. Nous sommes intervenus pour défendre la neutralité du service public et l'ingérence d'une société privée en dehors d'une expérimentation pédagogique conforme au code de l'Éducation.

M. Pierre, secrétaire général promet de regarder ce qui se passe avec les IPR concernés.

→ Lycée Montebello de Lille

Le SNES a déjà par le passé attiré l'attention du Rectorat sur la situation de cet établissement, notamment en termes de dialogue social ; les élus du personnel attendent des réponses sur des dossiers en cours.

Le Rectorat est très attentif à cette situation, prépare une réponse écrite et sera présent dans les semaines à venir pour voir comment le dialogue social sur place évolue.

→ Lycée Paul Duez

Projets de suppression des deux filières de BTS industriels de l'établissement, CPRP (conception des processus de réalisation de produits) et BTS Electrotechnique.

Ces suppressions n'auront pas lieu à la rentrée de septembre 2019, il y a des réflexions en cours pour redistribuer par pôles les formations de BTS et les rapprocher des bac pro qui pourraient les alimenter, mais rien ne se fera sans concertation et dans la précipitation, et sans discussion avec les collectivités.

Un Groupe de travail sur la carte des formations aura lieu le 21 décembre, le SNES FSU souhaite que les personnels et leurs représentants soient informés et consultés avant que des décisions soient prises.

→ Lycée E. Labbé de Douai

32 collègues contestent leur Ventilation de service qui ne correspond pas aux emplois du temps qu'ils assuraient depuis la rentrée : toutes les heures d'Accompagnement Personnalisé au-delà des 18h de service n'apparaissent pas et étaient comptées en Heures Supplémentaires Effectives (HSE). Cela n'était pas conforme à la réglementation sur les HSE ni au vote de la préparation de rentrée.

Mme le Recteur reconnaît la justesse de la contestation : la situation n'est pas réglementaire pour les professeurs du LEGT. Elle précise que les choses doivent encore être étudiées pour les personnels du lycée professionnel. Pour le SNES FSU, il s'agit de la même situation.

→ Lycée Voltaire de Wingles

Nous avons attiré l'attention de Mme Le Recteur sur le climat social très compliqué dans l'établissement et sur une série de faits graves qui s'y sont produits.

Mme Le Recteur s'est dite attentive à cette situation.

→ Mouvement lycéen

Nous demandons si des lycéens ont pu être reçus en audience. Mme Le Recteur s'est entretenue deux heures durant la veille de l'audience avec le CAVL. Elle a promis de recevoir une délégation et se dit prête à recevoir d'autres délégations de lycées qui en feraient la demande.

L'audience est levée à 17h30.

La délégation se composait de Jean François Caremel, Odile Deverne, Sarah Chaudesaigues, et Vincent Perlot pour le SNES FSU, et de Marc Boulogne pour le SNEP FSU.